



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 062-216204917-20260622-2026_009-BF

DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DU FONDS VERT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE HENRI PUCHOIS

Je soussignée, Nathalie Debaisieux, Maire de Laventie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Madame le Maire par Délibération 2026.019 relative aux Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 ;

Considérant le besoin de moderniser le système d'éclairage afin d'améliorer son efficacité énergétique, sa durabilité et le confort des usagers des écoles primaire et maternelles Henri Puchois.

Considérant les objectifs de réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage ; diminuer les coûts de maintenance ; améliorer la qualité de l'éclairage et participer à la transition écologique de l'établissement.

DECIDE

Article 1 :	De solliciter sur le fonds verts « rénovation énergétique des bâtiments » à hauteur de 80% du montant global H.T. s'élevant à 16 666,67 € HT soit 13 333.33€ pour la rénovation de l'éclairage des écoles primaire et maternelle Henri Puchois
Article 2 :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 22 juin 2026,**

**Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie**

